Annexe N°6

Vallons-de-l'Erdre

LOIRE ATLANTIQUE

Au fil des Vallons

Bulletin n°13 Mars 2019

Quelles démarches faire ?
Où le faire garder ?
Qui peut nous aider ?

Dossier : parentalité

AGENDA

Les rendez-vous des associations (p 8 à 12)

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 5 et mercredi 27 mars à 20h
Espace Paul GUIMARD - Saint-Mars-la-Jaille

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2019

Tarifs des services communaux 2019 - compléments et précisions

(Délibération n° 028/2019 en date du 12 février 2019)

Il est proposé de maintenir pour l'année 2019 les tarifs 2018 de location de la vaisselle et de facturation de la vaisselle cassée ou manquante de la salle MCL de la commune déléguée de Freigné.

Les tarifs sont consultables sur le site internet ou sur demande dans votre mairie déléguée.

Dépôts sauvages - application d'une amende après rédaction d'un premier procès-verbal

(Délibération n° 030/2019 en date du 12 février 2019)

Désormais, une amende de 150 € sera appliquée aux personnes qui déposeront des ordures ménagères sur la voie publique. Un procès-verbal de constatation de dépôts sauvages sera envoyé en recommandé avec accusé de réception à la personne qui aura commis l'infraction et un titre de recette sera émis.

Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires à compter du 1er janvier 2019.

(Délibération n° 036/2019 en date du 12 février 2019)

Le conseil municipal maintient pour l'année 2019, dans l'attente du vote de nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire de septembre 2019, les tarifs votés pour l'année 2018 pour l'accueil l'ALSH ouvert pendant les vacances scolaires.

Les tarifs sont consultables sur le site internet ou auprès du service enfance et jeunesse.

Tarifs pour les activités proposées aux adolescents pendant les vacances scolaires à compter du 1er janvier 2019

(Délibération n° 037/2019 en date du 12 février 2019)

Le conseil municipal maintient pour l'année 2019, dans l'attente du vote de nouveaux tarifs pour la rentrée scolaire de septembre 2019, les tarifs votés pour l'année 2018 pour les activités proposées aux adolescents pendant les vacances scolaires.

Les tarifs sont consultables sur le site internet ou auprès du service enfance et jeunesse.

Tarifs pour les mini-camps organisés pendant les vacances scolaires pour l'année 2019

(Délibération n° 038/2019 en date du 12 février 2019)

Le conseil municipal maintien pour l'année 2019, les tarifs votés pour l'année 2018 pour les mini-camps organisés pendant les vacances scolaires.

Les tarifs sont consultables sur le site internet ou auprès du service enfance et jeunesse.

Les compte-rendus complets sont consultables et téléchargeables sur le site internet ; ils sont affichés dans les communes déléguées.

[Saint-Mars-la-Jaille]

Aménagement des rues des Filières et des Chardonnerets

(Délibération n° 043/2019 en date du 12 février 2019)

La commission communale voirie / réseaux / agriculture / déplacements / services techniques a travaillé sur le projet d'aménagement des rues des Filières et des Chardonnerets. L'objectif de ce projet est, d'une part, de créer une continuité de la liaison cyclable du collège en direction de la rue des Chardonnerets et, d'autre part, d'aménager la rue des Filières avec la création de trottoirs et la collecte des eaux pluviales. Il a été décidé de lancer une consultation de bureaux d'études pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux.

[Saint-Mars-la-Jaille]

Attribution du marché pour la vidéoprotection

(Délibération n° 044/2019 en date du 12 février 2019)

Suite au projet vidéoprotection, le marché pour la partie assistance à maîtrise d'ouvrage est attribuée, à l'entreprise VIDÉO CONCEPT de Nantes pour un montant estimé de 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC. La partie relative à la maîtrise d'œuvre devant faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante après la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la décision concernant la réalisation de la première phase de vidéoprotection.

[Vritz]

Mise en place d'une classe mobile et de vidéoprojecteurs interactifs à l'école publique du Dauphin

(Délibération n° 045/2019 en date du 12 février 2019)

Suite au projet d'installation d'une classe mobile et de vidéoprojecteurs interactifs à l'école publique du Dauphin à Vritz. Le conseil municipal a attribué le marché, à l'entreprise POINT SYS de Mazé pour un montant de 11 702 € HT, pour la partie acquisition du matériel, de 560 € HT, pour la maintenance annuelle des matériels et logiciels et de 80 € HT, par heure de dépannage.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 4 mars au vendredi 5 avril 2019 inclus concernant le projet d'exploitation d'un parc éolien par la société ENERGIETEAM sur la commune déléguée de Vritz. Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la mairie déléguée de Vritz et faire consigner ses observations sur le registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences dans la salle du conseil à la mairie déléguée de Vritz aux dates suivantes.

De 9 h à 12 h :

- le lundi 4 mars,
- le mercredi 13 mars
- le samedi 23 mars

et de 14 h à 17 h

- le jeudi 28 mars
- le vendredi 5 avril.

Toutes les informations sur cette enquête publique sont accessibles sur le site de la commune **www.vallonsdelerdre.fr.**

Site de la Commune -

Annexe N° 6

Vallons-de-l'Erdre

VIE MUNICIPALE | ENFANCE / JEUNESSE | SORTIR, BOUGER | SOLIDARITÉ / SANTÉ | CADRE DE VIE

Enquête publique

VOUS ÊTES ICI : ACCUEIL • ACTUALITÉS • URBANISME • [VRITZ]PARC ÉOLIEN – ENQUÊTES PUBLIQUES

[VRITZ]PARC ÉOLIEN – ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/036 en date du 29 janvier 2019 une enquête publique est ouverte à la mairie de Vritz, pendant une période de 33 jours du lundi 4 mars
2019 au vendredi 5 avril 2019 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS ENERGIETEAM -La Ferme éolienne de Vritz - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un
parc éolien, composé de trois aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Vallons de
l'Erdre.

Urbanisme Publié le mardi 5 mars 2019

RETOUR AUX ACTUALITÉS

ACTUALITÉS

CATÉGORIE(S) :

- Urbanisme

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Vallons de l'Erdre

Par arrêté préfectoral n° 2019/ICPE/036 en date du 29 janvier 2019 une enquête publique est ouverte à la mairie de Campbon, pendant une période de 33 jours du lundi 4 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS ENERGIETEAM -La Ferme éolienne de Vritz - en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un parc éolien, composé de trois aérogénérateurs sur le territoire de la commune de Vallons de l'Erdre.

Cette installation, soumise à autorisation, est rangée sous le n°2980-1* de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Daniel FILLY, directeur régional concurrence et répression des fraudes à Nantes, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Vallons de l'Erdre (mairie annexe de Vritz), les observations du public aux dates et heures ci-après :

– lundi 4 mars 2019	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie annexe de Vritz**
– mercredi 13 mars 2019	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie annexe de Vritz**
– samedi 23 mars 2019	**de 9 h 00 à 12 h 00 :**	**mairie annexe de Vritz**
– jeudi 28 mars 2019	**de 14 h 00 à 17 h 00:**	**mairie annexe de Vritz**
– vendredi 5 avril 2019	**de 14 h 00 à 17 h 00 :**	**mairie annexe de Vritz**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier papier d'enquête publique et sur un poste informatique en mairie annexe de Vritz aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie annexe de Vritz. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Vallons de l'Erdre (Place de l'Église, Vritz, 44 540 VALLONS-DE-L'ERDRE) ou par voie électronique à l'adresse suivante : fe_vritz@registredemat.fr. Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le site internet de la préfecture. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique: www.loire-atlantique.gouv.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (Direction de la coordination, des politiques publiques et de l'appui territorial bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Vallons de l'Erdre (mairie annexe de Vritz) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS ENERGIETEAM - Ferme éolienne de Vritz, domiciliée 233 rue Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par la préfète assortie de prescriptions d'exploitation ou de refus.

http://www.vallonsdelerdre.fr/actualites/vritzparc-eolien-enquetes-publiques/